

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N°: 06/06042023

OBJET: BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

Présents :	24
Procurations:	09
Votants :	33
Abstentions:	00

NOTA: Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints: M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint), Mme BERNON Nadège (2ème Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5ème Adjointe), M. BADAT Rahfick (6ème Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8ème Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9ème Adjointe).

Les Conseillers Municipaux: Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

m

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) procuration à
 M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint) procuration à M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7ème Adjointe) procuration à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) procuration à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) procuration à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) procuration à M. BADAT Rahfick (6ème Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère) procuration à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) procuration à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) procuration à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents:

Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)

Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)

- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Réglement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@meine-saintleu fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 — secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 06/06042023 ID: 974-219740131-20230406-06_06042023-DE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Direction Générale des Finances

Le Maire expose :

L'EXERCICE 2023

Ce rapport comporte une note de présentation et le détail des inscriptions budgétaires sur les chapitres d'investissement.

Le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 s'élève en mouvements budgétaires à 86 401 658,13 € (avec la reprise anticipée des résultats 2022 et des restes à réaliser 2022 d'investissement) dont 61 % pour la section de fonctionnement et 39 % pour la section d'investissement.

Ce budget tient compte des principales orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 8 mars 2023, à savoir :

- Une stabilité des taux de la fiscalité locale et des tarifs des services publics ;
- Un effort renouvelé de maîtrise des dépenses de fonctionnement les plus significatives (charges à caractère général, charges de personnel et subventions de fonctionnement versées);
- La mise en œuvre prioritaire des chantiers financés dans le cadre du Plan de Relance REACT UE (réhabilitation des cantines des écoles...) qui doivent être achevés avant la fin décembre 2023. D'autre part, le lancement des études pour pouvoir réaliser les projets d'investissement du PPI (programme pluriannuel d'investissement);
- Une forte mobilisation des cessions foncières qui permet à la fois de réduire le besoin d'emprunt et d'abonder la trésorerie communale ;
- Un recours raisonné à l'emprunt bancaire pour équilibrer la section d'investissement tout en poursuivant la trajectoire de désendettement de la Collectivité.

Le budget principal de la Commune, en dépenses et recettes, se répartit et s'équilibre de la manière suivante:

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 52 737 827,51 € tant en dépenses qu'en recettes.

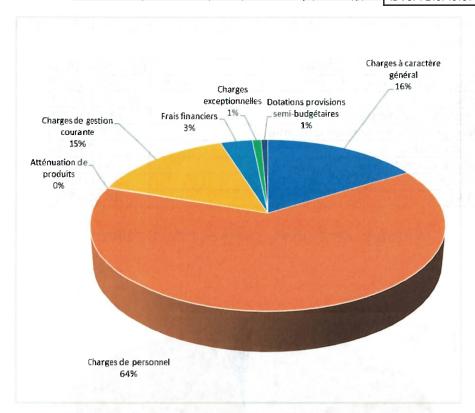
A- LES DEPENSES

En mouvements réels, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44 697 955,00 €.

Une présentation synthétique vous est faite dans le tableau ci-après :

Chap.	Libellé		3P 2023 en €
	Charges à caractère général		7 300 000
	Charges de personnel		28 450 000
	Atténuation de produits		74 349
	Charges de gestion courante		6 647 222
	Frais financiers	7 (F) (F) (F)	1 506 384
	Charges exceptionnelles		420 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires		300 000
		TOTAL	44 697 955

Structure des dépenses réelles de fonctionne



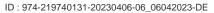
Pour 2023, année qui sera encore impactée par l'incertitude économique liée à la forte inflation, la section de fonctionnement au niveau des dépenses se caractérise par les points suivants :

- Pour les charges à caractère général (chapitre 011 fournitures et services), les crédits budgétaires s'élèvent à 7 300 000,00 €. L'évolution de l'ordre de + 400 000,00 € par rapport aux crédits budgétaires inscrits en 2022 de ce chapitre est nécessaire, pour prendre en charge notamment l'inflation constatée du coût des denrées alimentaires pour la restauration scolaire. De plus, il faut intégrer une augmentation de 15 % du prix de l'électricité et une augmentation prévisible des autres fournitures et services nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité :
- En ce qui concerne les charges de personnel; Inscription d'un montant de 28 450 000,00 € (chapitre 012) nécessaire pour prendre en compte l'impact budgétaire lié au dégel du point d'indice décidé par le Gouvernement en juillet 2022 et aux différentes hausses successives du SMIC :
- Les autres charges de gestion (chapitre 65) concernent principalement le contingent versé au SDIS (706 135,00 €) ainsi que les subventions de fonctionnement allouées au CCAS (2 142 000,00 € soit + 2% par rapport à 2022), à la Caisse des Ecoles (1 790 000,00 € soit + 40 000 € par rapport à 2022). Pour cet exercice 2023, en ce qui concerne le tissu associatif, les crédits budgétaires sont augmentés de 50 000,00 € rapport à 2023;
- Les charges financières (chapitre 66), issues de la dette en cours au 1er janvier 2023, s'élèveront à 1 506 384,00 €;

Les mouvements d'ordre enregistrent la dotation aux amortissements pour 860 000 ,00 € (chapitre 042) et le virement à la section d'investissement pour 7 179 871.91 € (chapitre 023).

Enfin, pour l'exercice 2023, la Commune décide d'inscrire une somme de 300 000 € au chapitre 68 « dotations aux provisions » pour faire face éventuellement aux risques financiers liés à des contentieux en cours.



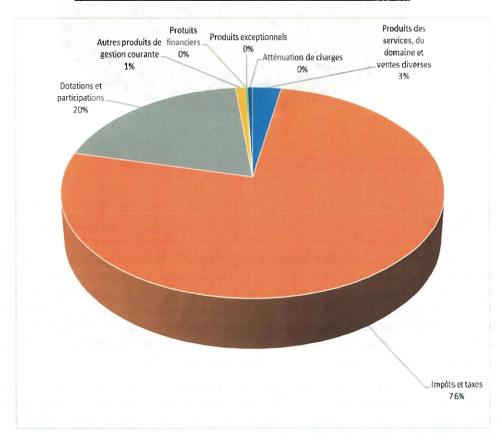


B-LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en opérations réelles à 48 556 732,00 euros et s'établissent comme suit :

Chap.	Libellé	Recettes 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 372 000,00
73	Impôts et taxes	36 907 284,00
74	Dotations et participations	9 481 939,00
75	Autres produits de gestion courante	475 151,49
76	Protuits financiers	358,00
77	Produits exceptionnels	90 000,00
013	Atténuation de charges	230 000,00
	TOTAL	48 556 732

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Le chapitre 73 « impôts et taxes » dont le montant budgété s'élève à 36 907 284,00 € comprend notamment les contributions directes (impôts locaux) pour un montant total de 17 086 309,00 € et représente plus de 35 % des recettes réelles de fonctionnement ;

Ce chapitre comprend aussi, l'octroi de mer pour un montant total de 15 337 631,00 € qui représente près de 31,44 % du total des recettes réelles de fonctionnement, et la taxe sur les carburants pour un montant de 2 290 124,00 €;

- Le chapitre 74 « Dotations et participations » dont le montant budgété s'élève à 9 481 939,00 €, inclut principalement:
 - La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat pour un montant de 3 384 600,00 € (montant sensiblement équivalent à l'exercice 2022);
 - La Dotation d'Aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) peut être estimée à un montant de 4 061 500,00 € (contre 3 795 823,00 € en 2022);
 - Les dotations versées par la CAF (PARS, crèche, CLSH) pour un montant estimé à 1 000 000,00 €.

Publié le 13/04/2023

- Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes » bu 10 974-219740131 20230406-06 06042023-DE 1 372 300,00 € comprend notamment les recettes des diverses régies et redevances ;

Enfin, il est à noter la reprise anticipée au chapitre 001 de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 pour un montant de 3 580 795,02 €.

Résumé de la section de fonctionnement (en €) Budget Primitif 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	BP 2023	RAR 2022	TOTAL	Chap	Libelté	BP 2023	RAR 2022	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 300 000,00		7 300 000,00	70	Produits des services et du domaine	1 372 300,00		1 372 300,00
012	Charges de personnel	28 450 000,00		28 450 000,00	73	Impots et taxes	36 907 284,00		36 907 284,00
65	Charges de gestion	6 647 222,00		6 647 222,00	74	Dotations et participations	9 481 939,00		9 481 939,00
66	Charges financières	1 506 384,00		1 506 384,00	75	Autres produits de gestion courante	475 151,49		475 151,49
67	Charges exceptionnelles	420 000,00		420 000,00	76	Produits financiers	358,00		358,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	300 000,00		300 000,00	77	Produits exceptionnels	90 000,00		90 000,00
014	Atténuation de produits	74 349,60		74 349,60	013	Atténuations de charges	230 000,00		230 000,00
042	Dépenses d'ordre	860 000,00		860 000,00	042	Recettes d'ordre	600 000,00	-	600 000,00
023	Virement à la section d'investissement	7 179 871,91		7 179 871,91	002	Excédent de fonctionnement anticipé N-1	3 580 795,02		3 580 795,02
	TOTAL	52 737 827,51		52 737 827,51		TOTAL	52 647 827,51		52 737 827,5

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à la somme de 33 663 830,62 € tant en dépenses qu'en recettes.

A- LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 850 190,91 €. Elles peuvent être récapitulées comme suit :

Chap	Libellé	BP 2023 en €
13	Subvention d'investissement	728 000
16	Emprunts	4 500 000
20	Etudes	1 003 000
204	Subvention d'équipement versée	300 000
21	Acquisitions	6 721 381,00
23	Travaux	10 275 103,48
26	Participations	62 500,00
27	Autres immobilisations financière	260 206,43
	TOTAL	23 850 190,91

Les principales opérations inscrites à la section d'investissement de ce budget sont les suivantes:

Subvention d'investissement	728 000,00
Total chap 13	728 000,00
Emprunts (remboursement du capital)	4 500 000,00
Total Chap 16	4 500 000,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023 **5**²**L 6**

Publié le 13/04/2023

-06_06042023-DE

Révision générale du PLU	: 974-219740131-2023040
Réglement local de publicité	50 000,00
Etudes voie d'accès à Saint-Leu Océan mandat SPL Grand Ouest	50 000,00
Opération Grand Stella	30 000,00
Etudes réhabilitation du séchoir	50 000,00
Etude modernisation du centre-ville	190 000,00
Etude travaux sonorisation centre-ville	30 000,00
Etude amélioration habitat chemin Longanis	50 000,00
Etude climatisation solaire dans les écoles	40 000,00
Etudes et travaux création de bureaux pour le SAPPAH	65 000,00
Etablissement programme détaillé réhabilitation école piton A y/c refectoire	28 000,00
Etablissement programme détaillé réhabilitation école maternelle Stella y/c refectoire	40 000,00
Etablissement programme aménagement bourg du Plate	40 000,00
Etablissement programme détaillé réhabilitation mairie de Piton St leu	20 000,00
Etablissement programme détaillé projet de regroupement des services de la DECV	40 000,00
Logiciels divers	225 000,00
Total Chap 20 (études et autres)	1 003 000,00

Total Chap 204	300 000,00
Participation travaux SIDELEC et attribution compension TCO	300 000,00

Total Chap 21 (acquisitions)	6 721 381,00
Opération Saint-Leu Océan	24 315,00
ELIE 2	54 250,00
RHI Bois de Nèfles	690 457,00
RHI Les Attes	697 689,00
Opération RHI Le Plate	1 146 050,00
Acquisitions foncières	900 000,00
Equipement numérique des écoles React Ue	1 450 000,00
Autres équipements divers services	215 850,00
Travaux de cablage bâtiments communaux	50 000,00
Equipements informatiques et divers	157 250,00
Divers équipements service environnement	89 520,00
Divers équipements service technique	177 000,00
Véhicule multi-services service environnement	75 000,00
Acquisition véhicules électriques	70 000,00
Acquisition véhicules d'occasion	524 000,00
Renouvellement parc véhicule - véhicules neufs	400 000,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023 52LG

30406-06_06042023-DE

Aménagement des bureaux du CCAS sous salle escrime	n 447-020-70
Réhabilitation Magasin des services techniques	ID : 974-219740131-202
Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de La Chaloupe	325 500,00
Réhabilitation cantine scolaire Ecole maternelle du Plate	1 416 026,13
	812 545,41
Réhabilitation cantine école maternelle du centre-ville (y/c extension résea	764 605,10
Remplacement menuiseries écoles bras mouton / cantine élémentaire Stella / Peyret Forcade	325 500,00
Remplacement étanchéité médiathèque de la chaloupe	122 605,00
Restructuration extension restaurant école Peyret Forcade	817 356,51
Réhabillitation école élémentaire de Saint-Leu REACT UE	379 750,00
Réhabilitation école matemelle de Grand Fond	244 125,00
Développement d'un accès piéton à l'école des Camélias	807 119,01
Remise aux normes éclairage stade Saint Leu	550 310,00
2 aires de jeux front de mer de Saint Leu	143 563,95
Réhabilitation bâtiment service environnement	200 000,00
Remise aux normes des armoires électriques réseau éclairage public	97 650,00
Unité de production Grand Stella au service environnement (serres de la pe	
Accessibilité plage centre ville (label handiplage)	65 100,00
Construction vestiaires / sanitaires cimetière Saint Leu	65 100,00
Création de chambres funéraires	460 300,63
Remise aux normes des bornes incendies	271 250,00
Réhabilitation tribune et vestiaires stade de Saint Leu	81 375,00
Confortement réseau eaux usées lotissement des Bambous	200 000,00
Etudes et travaux portique de la scène de la ravine	43 400,00
Etudes et travaux remise aux normes réseau BT la ravine	200 000,00
Installation de VMC piscine de Stella/bureau électorale/archive/courrier	
Désensablement sous le pont ravine petit Etang	13 020,00
Contrôle solidité pont Belley chemin Diale	5 425,00
Rénovation cantine école maternelle Stella (DSV)	5 425,00
Rénovation cantine école inaternelle Stella (DSV)	54 250,00
Rénovation cantine école élémentaire Plate (DSV)	116 095,00
Rénovation cantine école elementaire Plate (DSV) Rénovation cantine école maternelle Chaloupe (DSV)	60 760,00
Rénovation cantine école illaternelle Chaloupe (DSV) Rénovation cantine école élémentaire Chaloupe (DSV)	27 125,00
	37 975,00
Rénovation cantine école élémentaire Etang (DSV)	10 000,00
Rénovation cantine école élémentaire Pointe des châteaux (DSV)	60 000,00
Confortement escalier chemin Mutel/CD13	20 000,00
Réhabilitation mairie annexe Piton	86 800,00
Démolition cure de Piton et terrassement pour parkings	120 000,00
Création parking mairie Piton	115 000,00
Réhabilitation sanitaires mairie centre ville	32 550,00
Salle d'escrime de Saint Leu : menuiseries, sanitaires et peinture	80 000 00
VRD maison de quartier Bois de Nèfles la croix	110 000,00
Réfection piste d'athlétisme stade Piton + peinture vestiaires	108 500,00
Reconstruction vestiaires stade Portail	194 526,98
Réhabilitation de la salle des fêtes du Foirail	86 800,00
Remplacement volets bois par volets roulants métal marché artisanal + peinture des box et sanitaires	130 200,00
Signalisation des quartiers de Sait Leu	69 032,06
Remplacement menuiserie Bât initiative kartié + peinture	54 250,00
Solde travaux extension cimetière	46 856,97
Feux tricolores Ecole Bois de Nèfles	54 250,00
	J- 230,00
Total Chap 23 (travaux en cours)	10 275 103,48

Total Chap 26 (participations)		62 500,00
Titres de participation	(capital de la SPL Grand Ouest) -deuxième partie	62 500,00

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID: 974-219740131-20230406-06_06042023-DE

Autres créances sur établissements publics (échéances capital EPFR)

Total Chap 27

260 206,43

Le chapitre 27 d'un montant de 260 206,43 € représente le total des échéances en capital dû à l'EPFR au 1er janvier 2023 pour toutes les opérations de portage foncier.

D'autre part du fait de la reprise anticipée des résultats 2022, il convient de noter l'inscription en dépense du résultat d'investissement 2022 pour un montant de 1 327 195,19 €.

B- LES RECETTES

<u>Prévues en mouvements réels</u> pour une somme de 16 410 319,00 € les recettes d'investissement peuvent être regroupées comme suit :

Nature recette d'investissement	Montant
FCTVA	574 621
Taxe locale d'aménagement	1 100 000
FRDE	1 056 999
Subvention d'investissement	7 148 606
Emprunts	4 400 000
Produits des cessions d'immobilisations	2 004 675
Créances autres Communes	125 418
TOTAL	16 410 319

Il est à noter qu'un emprunt d'un montant de 4 400 000, 00 € est inscrit en recette afin d'équilibrer la section d'investissement.

Le montant de 7 148 606,00 € en subvention d'investissement correspond aux divers financements publics obtenus ou en cours d'obtention (PST, Etat, REACT UE, Région) pour les projets d'investissement mis en œuvre par la Collectivité. Les marchés de travaux ne sont signés qu'après l'obtention des subventions.

Résumé de la section d'investissement par chapitre (en €)- Budget Primitif 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BP 2023	RAR 2022	TOTAL	Chap	Libellé	BP 2023	RAR 2022	TOTAL
13	Subvention d'investissement	728 000,00		728 000,00	10	Dotations et fonds divers	4 026 231,78		4 026 231,78
16	Emprunts	4 500 000,00		4 500 000,00	13	Subventions d'investissement	7 148 606,00	1 019 027,93	8 167 633,93
20	Etudes	1 003 000,00	90 204,69	1 093 204,69	16	Emprunts	4 400 000,00		4 400 000,00
204	Subventions d'équipement	300 000,00		300 000,00					
21	Acquisitions	6 721 381,00	163 436,57	6 884 817,57	024	Produit des cessions d'immobilisations	2 004 675,00	900 000,00	2 904 675,00
23	Travaux	10 275 103,48	1 610 848,63	11 885 952,11	040	Recettes d'ordre	860 000,00		860 000,00
26	Participations	62 500,00		62 500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	7 179 871,91		7 179 871,91
27	Autres immobilisations financières	260 206,43	21 954,63	282 161,06	041	Opérations patrimoniales	6 000 000,00		6 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	6 000 000,00		6 000 000,00	27	Créances autres communes	125 418,00		125 4 18,00
040	Dépenses d'ordre	600,000,00		600 000,00	001	Solde d'exécution positif reporté n-1			
001	Solde d'exécution négatif anticipé n-1	1 327 195,19		1 327 195,19					
	TOTAL	31 777 386,10	1 886 444,52	33 663 830,62		TOTAL	31 744 802,69	1 919 027,93	33 663 830,62

Telles sont les principales caractéristiques du Budget Primitif du budget principal de la Ville soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID: 974-219740131-20230406-06_06042023-DE

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De voter le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Ville présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le document budgétaire est consultable aux heures ouvrables de la Mairie, au Secrétariat des Assemblées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Ville présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire.

DE

Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le 12 AVR. 2023 Le Président de séance.

Bruno DOMEI